

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN

Absents excusés : Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 07

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 13 février 2023.

Suite à la réunion d'attribution du Fonds d'Action Rurale (FAR), le maire demande au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour (FAR équipement et FAR Voirie).

Il demande également à ce que le conseil délibère au sujet de la désignation du référent déontologue.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

- DESAFFECTATION DE L'ECOLE – RUE DU SABOTIER

Monsieur le Maire présente un projet porté par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse concernant le site de l'ancienne école de Sacierges St martin. Il faudrait céder, ou vendre, le bâtiment à la CdC. Ce bien, propriété de la commune, est situé au 14 Rue du Sabotier, commune de Sacierges St Martin. Il n'a plus d'usage d'école depuis la création de l'école de Roussines (regroupement pédagogique intercommunal) où sont scolarisés les enfants de la commune depuis septembre 2003.

En préalable à une nouvelle affectation, le conseil municipal doit se conformer aux dispositions de la procédure de désaffectation de locaux scolaires et recueillir l'avis du représentant de l'Etat, lequel à son tour, sollicite celui de l'Inspecteur d'Académie.

Après délibération, le conseil municipal demande au maire de solliciter l'avis du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie, concernant la désaffectation de l'ancienne école maternelle 14 Rue du Sabotier, afin de réaffecter l'ensemble immobilier

- FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE ET FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – ANNEE 2023

Le conseil municipal autorise la commune à participer financièrement :

- au dispositif du **Fonds d'Aide aux Jeunes** pour l'année 2023. Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans est approuvé soit **6,30 €**

- au **Fonds de Solidarité Logement** pour l'année 2023. Un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit **280,54 €**.

- BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2022 / COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET 2023

Le maire présente le compte de gestion 2022 établi par le service de gestion comptable du Blanc (SGC). Il correspond au centime près au compte de résultat de la commune.

Après examen des documents comptables, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2022 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 5 543,98 €

- en section d'investissement, un déficit de – 112,52 €.

L'adjointe au maire fait ensuite approuver le compte administratif du budget assainissement qui fait également apparaître les mêmes résultats que ci-dessus.

Si l'on tient compte des résultats de l'année précédente, les reports cumulés sont les suivants :

- un excédent de + 6 249,07 € en section de fonctionnement.
- un déficit de – 4 597,74 € en section d'investissement

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats pour le budget 2023 :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2023
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022	5 543,98
Résultat antérieur reporté 002	705,09
Résultat définitif à affecter	6 249,07
Investissement	
Résultat de l'exercice 2022	-112,52
Résultat antérieur reporté 001	-4 485,22
Résultat cumulé 2022	-4 597,74
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat définitif :	-4 597,74
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	4 597,74
Affectation à l'excédent reporté (002) :	1 651,33

Le maire présente le **budget 2023** du service assainissement ; le conseil municipal l'approuve et le vote en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 22 509,33 €
- section d'investissement : 17 304,74 €

- FAR ÉQUIPEMENT – FAR VOIRIE

Le maire annonce que le Conseil Départemental a modifié le montant des parts de FAR attribuées aux communes : 6600 euros au lieu de 6075 euros.

En conséquence, il présente aux élus un nouveau plan de financement pour les travaux d'équipement des bâtiments communaux de radiateurs électriques peu énergivores concernant la mairie, le gîte communal, la salle de Chéniers.

Après examen des nouvelles données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 2,5 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
SAMELEC	21 515,00 €	16 500,00 €	5 015,00 €	4 303,00 €	9 318,00 €	25 818,00 €
			- €	- €	- €	- €
TOTAL	21 515,00 €	16 500,00 €	5 015,00 €	4 303,00 €	9 318,00 €	25 818,00 €
		77%	23%			

De même, le plan de financement des travaux de voirie 2023 est modifié et approuvé par les membres du conseil municipal :

	Montant HT	FAR 1 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
	17 000,00 €		10 400,00 €	3 400,00 €	13 800,00 €	20 400,00 €
			- €	- €	- €	- €
TOTAL	17 000,00 €	6 600,00 €	10 400,00 €	3 400,00 €	13 800,00 €	20 400,00 €
		38,82%	61,18%			

REFERENT DEONTOLOGUE

La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes, avec entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Il est possible de « mutualiser » le référent déontologue avec d'autres communes, ou avec la Communauté de Communes. Le conseil municipal de Sacierges opte pour la mutualisation avec la CdC et attend donc les modalités qui seront votées par la CdC concernant :

- la durée d'exercice des fonctions,
- les modalités de saisine et l'examen de celle-ci,
- les conditions dans lesquelles les avis sont rendus,
- les moyens matériels mis à disposition

- QUESTIONS DIVERSES :

- **Départ d'un locataire d'un logement communal** : Un locataire de la commune a fait parvenir son préavis de départ. L'état des lieux « sortant » aura lieu dans un mois. Le conseil estimera à ce moment les travaux de rafraîchissement à prévoir notamment pour respecter les normes énergétiques actuelles.

- **Symctom** : Le fichier préparatoire pour l'attribution des bacs (redevance incitative) est corrigé et/ou complété. Il sera envoyé au Symctom rapidement.

- **Comité des fêtes** : Une réunion s'est tenue hier soir. Il semble que des bénévoles souhaitent s'investir, mais très peu sont volontaires pour intégrer le bureau de l'association. Le maire, des élus, des bénévoles, proposent une autre réunion (date à définir) pour désigner un bureau et envisager des activités en 2023 (un feu de St Jean ? une activité le jour de la course cycliste ?).

- **Course cycliste du 29 juillet** : Le vélo Club Blançois et le maire se sont rencontrés pour définir le parcours de la course du samedi 29 juillet en après-midi. Il faudra 14 signaleurs pour ce circuit de 11,7 kms. Toute personne volontaire peut s'inscrire à la mairie. La commune organisera la « cérémonie » d'arrivée : remise des coupes, trophées, lots, casse-croûte et verre de l'amitié.

- **Fête des Forges de l'Abloux à Chazelet le 7 mai 2023** : Cette journée festive et sportive est organisée par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse depuis plusieurs années maintenant, avec la participation des communes. Sacierges prêtera du matériel pour le bon déroulement de cette manifestation.

- **Nuisances** : Des usagers se plaignent de nuisances liées à l'activité agricole d'un propriétaire d'exploitation : nuisances olfactives à proximité d'habitations, chemins non remis en état, chaussée glissante...Le maire annonce qu'il recevra ce propriétaire afin de faire le point sur ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas.

- **Travaux en cours** : Un point est réalisé sur les travaux à terminer, notamment ceux pour lesquels la commune attend une subvention (électricité au hangar communal, voirie, isolation du grenier de la mairie...).

Par ailleurs, il manque un devis pour le dossier des réparations à réaliser suite à l'orage de grêle de juin 2022. Il y a urgence à ce que ce dossier soit complet afin que l'assureur puisse prendre en charge le sinistre et déterminer la valeur du remboursement (à intégrer au budget 2023).

- **Divers** : L'adjointe en charge du fleurissement de la commune va participer à une réunion début avril dont le thème est : « Le fleurissement et les restrictions en eau ». Cette réunion est à l'initiative de l'association des Maires de l'Indre et du Conseil départemental.